

2-M HOLDING  
Société par Actions Simplifiée au capital de 62 600,00 €  
Siège social : 17, rue de l'Harmonie – 69003 LYON  
948 081 203 R.C.S. LYON

---

COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

---

Certifiés conformes,  
Le Président

DocuSigned by:  
  
739F9C1818EB423...

Bilan actif

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL					
Immobilisations financières <sup>2)</sup>	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	63 000		63 000	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL	63 000		63 000	62 500	
Total de l'actif immobilisé		63 000		63 000	62 500
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances <sup>3)</sup>	Clients et comptes rattachés	11 500		11 500	
	Autres créances				
	Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	11 500		11 500		
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres : )				
	Instruments de trésorerie	49 691		49 691	
Disponibilités					
TOTAL	49 691		49 691	18 097	
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		61 191		61 191	18 097
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		124 191		124 191	80 597
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

## Bilan passif

<b>Passif</b>		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 62 600 )	62 600	62 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Écarts de réévaluation			
	Écarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	750		
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	13 402		
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	43 953	14 152		
Situation nette avant répartition	120 706	76 752		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>Total</b>		<b>120 706</b>	<b>76 752</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
<b>Total</b>				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
<b>Total</b>				
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 764	2 764	
	<b>Total</b>		<b>2 764</b>	<b>2 764</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	720	1 080	
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
<b>Total</b>		<b>720</b>	<b>1 080</b>	
Produits constatés d'avance				
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>		<b>3 484</b>	<b>3 844</b>	
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>124 191</b>	<b>80 597</b>	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an				
à moins d'un an				
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	3 484	3 844		
(3) dont emprunts participatifs				

2-M HOLDING  
Société par Actions Simplifiée au capital de 62 600,00 €  
Siège social : 17, rue de l'Harmonie – 69003 LYON  
948 081 203 R.C.S. LYON

---

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ADOPTÉE PAR  
L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 15 JUIN 2025

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

---

DEUXIÈME DÉCISION  
Affectation du résultat de l'exercice

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 43 953,56 €, de la manière suivante :

À la réserve légale :	2 250,00 €
À titre de dividendes :	10 000,00 €
Soit, par action :	0,1597 €
Le solde, en intégralité au compte « Autres réserves », soit :	31 703,56 €

L'associé unique décide que le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, et prend acte de ce que :

- les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 30,00 %, se décomposant en 12,80 % d'impôt sur le revenu et 17,20 % de prélèvements sociaux ;
- il peut demander à être dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu si son revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande devant être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour l'imposition au barème progressif demeure possible lors de la déclaration de revenus, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % étant alors déduit de l'impôt dû et l'abattement de 40% maintenu mais les prélèvements sociaux demeurant assis sur le montant avant abattement ;
- conformément à l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

---

Certifié conforme,  
Le Président

DocuSigned by:  
  
739F9C1818EB423...